

# Compte rendu :

## Comité syndical du

### 03 / 02 / 2020

<b>Date de convocation :</b> 24/01/2020	<b>Lieu :</b> St Sornin
<b>Heure du début :</b> 18h40	<b>Heure de fin :</b> 20h40

## **Étaient présents : Titulaires**

CDC Charente Limousine : M Gilbert PASCAUD ; M Jean-Pierre LEONARD ; M Michel MARTIN ; M Jean-James SARDIN ; M Pascal POINT ; M Didier SARDIN ;

CDC Cœur de Charente : Mme Arlette LITRE

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M. Marcel PRECIGOUT ; M Christophe ROY ; M Daniel DECHANDON ; M Michel PRECIGOUT ; M Bernard MORISSET ; M Patrick BORIE ; M Didier GENINI ; Mme Brigitte PRECIGOUT ; Mme Marinette LANDRY ; M André QUEMENT ; M Jean-Marcel VERGNION ; M François CATTAN ; M Michel ROUDY ; Mme Fabienne TARBOURIECH

CDC Lavalette Tude Dronne :

## **Étaient présents : Suppléants**

**Étaient absent(s) excusé(s)** : M Jean-Luc DUMAS (CDC Charente Limousine) ; M Pierre BARDOULAT (CDC La Rochefoucauld porte du Périgord) ; M Xavier MAES (CDC Charente limousine).

Mme Elisabeth GUIMARD (CDC Charente limousine) ; M Pascal TARDIEU (CDC Charente limousine) ; M. Laurent VIDAL (CDC Cœur de Charente) ; M Hervé DE GRIMAL (CDC Cœur de Charente) ; M Jean-Pierre GUILLOU (CDC Grand Angoulême) ; M Thierry HUREAU (CDC Grand Angoulême) ; M Christian MAPPA (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M ; Jean-Jacques TAMISIER (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M Pierre CARETTE (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M Philippe MAPPAS (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M Frédéric DAURIAT (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; M Alain JOSEPH (CDC La valette Tude Drone)

## **Présents Sy BTB :**

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)  
M Bruno PICAUDAT (Encadrant technique)  
Mme Emilie DROIT (Secrétaire administrative.)  
M Quentin VIAL (Technicien rivière)  
Mme Nadia CAILLAUD (Secrétaire comptable)

Invités :

Mme Anne FOLLET (CIDIL- La Rochefoucauld)  
M Jean-François VIAUX (Trésorier – La Rochefoucauld)

Secrétariat de séance : Mme Emilie DROIT

Il est 18h40, M. VERGNION, Président ouvre la séance du conseil syndical, le quorum étant atteint. Puis, il remercie l'assemblée d'être présente.

Il présente ensuite les invités de cette séance, qui sont Mme Anne FOLLET du CIDIL de La Rochefoucauld, ainsi que M. Jean-François VIAUX, trésorier de La Rochefoucauld.

Il donne alors lecture de l'ordre du jour



## **ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 décembre 2019

## **Délibérations :**

- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Affectation du résultat
- Habilitation au CDG 16 – Contrat assurance groupe
- Demande de renouvellement de ligne de trésorerie.

## **Informations générales :**

- Débat Objectif Budgetaire 2020
- Info saisine Comité Technique de CDG16
- Enquête Charent'eaux sur les besoins 2020 par collectivité
- Présentation du CIDIL et des mouvements du personnel

## **Point sur les travaux :**

- Bilan des travaux de la régie 2019

## **Divers :**

- Questions diverses.

## **I. Validation du Compte rendu du conseil syndical du 11/12/2019**

Le Président demande aux membres du conseil syndical s'ils ont des remarques à faire, concernant le dernier compte rendu du conseil syndical du 11 décembre 2019.

Aucunes remarques n'étant faites, il propose au conseil de se prononcer sur l'approbation du compte rendu.

Vote : Le conseil délibère à l'unanimité, pour l'approbation du compte rendu du conseil syndical du 11 décembre 2019.

## **II. Compte administratif.**

Monsieur Jean Marcel VERGNION, Président du Sy BTB sort de la salle, afin de laisser place au déroulé du vote du compte administratif.

L'assemblée procède alors à la désignation du Président de séance. Ce dernier est désigné au critère de l'âge. Monsieur Marcel PRECIGOUT est donc choisi comme Président de séance.

Mme Nadia CAILLAUD fait lecture du compte administratif 2019, et le compare au BP 2019.

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Cha = 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>88 468,14 €</b>	<b>76 269,11 €</b>	<b>72 620,00 €</b>
60621	Combustibles	300,00 €	261,00 €	- €
60622	Carburants	12 700,00 €	12 164,58 €	13 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	200,00 €	- €	- €
60631	Fournitures d'entretien	1 120,00 €	170,93 €	120,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 600,00 €	2 365,07 €	3 500,00 €
60636	Vêtements de travail	2 300,00 €	1 436,79 €	2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	850,00 €	353,99 €	800,00 €
6068	Autres matières et fournitures	800,00 €	583,05 €	800,00 €
6132	Locations immobilières	4 600,00 €	4 550,00 €	4 500,00 €
6135	Locations mobilières	300,00 €	288,00 €	300,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	7 100,00 €	5 256,72 €	5 700,00 €
615231	Voiries	328,14 €	54,29 €	- €
61551	Matériel roulant	4 500,00 €	3 425,55 €	5 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	2 350,00 €	1 415,01 €	500,00 €
6156	Maintenance	3 800,00 €	4 138,35 €	3 500,00 €
6161	Multirisques	2 400,00 €	2 206,47 €	2 400,00 €
6168	Autres	2 300,00 €	2 276,89 €	2 300,00 €
6182	Documentation générale et technique	200,00 €	195,00 €	200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00 €	17 707,60 €	11 000,00 €
6188	Autres frais divers - Assurances groupe	1 000,00 €	886,69 €	1 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	200,00 €	195,96 €	200,00 €
6226	Honoraires	820,00 €	- €	- €
6228	Divers	1 700,00 €	- €	800,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	1 232,81 €	3 000,00 €
6237	Publications	1 900,00 €	1 279,20 €	3 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	3 200,00 €	3 478,93 €	3 500,00 €
6257	Réceptions	1 000,00 €	640,88 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	700,00 €	639,09 €	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 300,00 €	2 364,91 €	2 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	6 400,00 €	6 217,11 €	- €
63512	Taxes foncières	500,00 €	484,24 €	500,00 €
<b>Cha = 012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>395 200,00 €</b>	<b>393 560,42 €</b>	<b>389 600,00 €</b>
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	300,00 €	233,61 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 200,00 €	2 180,60 €	2 200,00 €
6411	Personnel titulaire	176 000,00 €	170 823,79 €	180 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	2 000,00 €	1 655,01 €	- €
64168	Autres emplois d'insertion	95 000,00 €	99 819,75 €	100 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	9 000,00 €	8 397,28 €	- €
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	27 000,00 €	24 210,63 €	25 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 000,00 €	44 192,88 €	44 500,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 000,00 €	4 109,79 €	4 200,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 600,00 €	6 555,28 €	6 600,00 €
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	700,00 €	128,00 €	- €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	400,00 €	296,00 €	400,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00 €	3 207,80 €	3 500,00 €
6478	Autres charges sociales diverses- tickets rest	- €	6 970,00 €	7 200,00 €
6488	Autres charges	26 000,00 €	20 780,00 €	16 000,00 €
<b>Cha = 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 002,00 €</b>	<b>24 936,97 €</b>	<b>26 700,00 €</b>
6531	Indemnités	23 000,00 €	21 603,40 €	23 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 000,00 €	903,12 €	1 000,00 €
6541	Créance de l'exercice	2,00 €	1,29 €	- €
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 000,00 €	1 308,00 €	1 500,00 €
65548	Contrib ATD16	- €	1 120,00 €	1 200,00 €
65888	Charges diverses	- €	1,16 €	- €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>509 670,14 €</b>	<b>494 766,50 €</b>	<b>488 920,00 €</b>
<b>Cha = 66</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>500,00 €</b>	<b>448,93 €</b>	<b>- €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00 €	448,93 €	- €
<b>Cha = 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>32 613,00 €</b>	<b>32 243,02 €</b>	<b>- €</b>
673	Titre annulé	32 613,00 €	32 243,02 €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
<b>Cha = 042</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>30 068,00 €</b>	<b>30 066,47 €</b>	<b>32 600,00 €</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	30 068,00 €	30 066,47 €	32 600,00 €
6761	Différences sur réalisations (positives)	- €	- €	- €
<b>Cha = 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 396,96 €</b>
<b>Art = 002</b>	<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>18 198,24 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>023</b>	<b>Virement section investissement</b>	<b>17 121,21 €</b>	<b>- €</b>	<b>186 700,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)</b>		<b>608 170,59 €</b>	<b>557 524,92 €</b>	<b>711 616,96 €</b>
REULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A			177 884,80 €	0,00 €

RECETTES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Art = 002</b>	<b>Résultat d'exploitation reporté</b>			<b>159 686,56 €</b>
<b>Cha = 013</b>	<b>Atténuations des charges</b>	<b>878,00 €</b>	<b>3 829,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de		344,00 €	300,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	878,00 €	3 485,00 €	3 600,00 €
<b>Cha = 042</b>	<b>Opé. Ordre-transfert entre sections</b>	<b>11 703,76 €</b>	<b>10 571,48 €</b>	<b>1 030,40 €</b>
777	Différences sur réalisations (négatives) reprises au co	1 798,96 €	666,68 €	- €
7811	reprises des amortissements	9 904,80 €	9 904,80 €	1 030,40 €
<b>Cha = 70</b>	<b>Ventes-produits, prestations services, marché</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
70878	Par d'autres redevables	- €		- €
<b>Cha = 74</b>	<b>Dotations et participat°</b>	<b>595 533,83 €</b>	<b>720 781,30 €</b>	<b>547 000,00 €</b>
74718	autres : État : asp -aci	88 000,00 €	116 088,09 €	95 000,00 €
7472	Régions	26 750,00 €	21 605,87 €	8 000,00 €
7473	Départements	9 280,00 €	8 510,00 €	28 000,00 €
74741	EPCI	186 103,83 €	186 103,83 €	285 000,00 €
7478	Autres organismes	285 400,00 €	388 473,51 €	131 000,00 €
<b>Cha = 75</b>	<b>Autres produits de gestuon courante</b>		<b>100,94 €</b>	
7588	Autres produits		100,94 €	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>608 115,59 €</b>	<b>735 282,72 €</b>	<b>711 616,96 €</b>
<b>Cha = 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>55,00 €</b>	<b>127,00 €</b>	<b>- €</b>
777-042	reprise des amortissements	55,00 €		- €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints		127,00 €	- €
7788	Produits exceptionnels divers			- €
<b>Total des produits (B)</b>		<b>608 170,59 €</b>	<b>735 409,72 €</b>	<b>711 616,96 €</b>

## INVESTISSEMENTS

DEPENSES				
		BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Cha = 001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>19 495,03 €</b>		<b>11 268,74 €</b>
<b>Art = 1321</b>	<b>État et établissements nationaux</b>			
<b>28031-040</b>	<b>Amortissement</b>	<b>9 904,80 €</b>	<b>9 904,80 €</b>	
<b>1391-040</b>	<b>Reprises de subventions amortissables</b>	<b>1 798,96 €</b>	<b>666,68 €</b>	<b>1 030,40 €</b>
<b>Cha = 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>63 200,00 €</b>	<b>62 066,85 €</b>	
1641	Emprunts en euros	63 200,00 €	62 066,85 €	
<b>Cha = 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>1 890,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
2031	Frais d'études			50 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	1 890,00 €	
<b>Cha = 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>31 803,69 €</b>	<b>36 000,00 €</b>
2128	Autres agencements et aménagements de terrains			
21578	Autre matériel et outillage de voirie			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		698,00 €	1 000,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	4 500,00 €	2 905,20 €	1 000,00 €
2182	Matériel de transport	28 000,00 €	27 430,00 €	30 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		485,50 €	3 000,00 €
2184	Mobilier			1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		284,99 €	
<b>Cha = 4581</b>	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>30 264,00 €</b>	<b>85 536,00 €</b>	<b>209 000,00 €</b>
4581-2019-1	Opérations pour compte de tiers	30 264,00 €	85 536,00 €	141 000,00 €
4581-2020-1	Opérations pour compte de tiers			68 000,00 €
<b>Cha = 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			<b>2 300,86 €</b>
Art = 2041583	Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i			
<b>Cha = 45815</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>55 290,42 €</b>		
<b>TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)</b>		<b>214 453,21 €</b>	<b>191 868,02 €</b>	<b>309 600,00 €</b>
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT B-A			8 226,29 €	- €

RECETTES			
	BP 2019	CA 2019	BP 2020
<b>Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	- €		
<b>Cha = 021</b> Virement de la section d'exploitation (recettes)	17 121,21 €		186 700,00 €
<b>Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		2 972,10 €	3 300,00 €
Art = 10222 FCTVA		2 972,10 €	3 300,00 €
Art = 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
<b>Cha = 24 - Produits des cessions</b>			
Art = 24 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
<b>Cha = 16 - Emprunts, dettes assimilées</b>			
Art = 1641 Emprunts en euros			
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>30 068,00 €</b>	<b>30 066,47 €</b>	<b>32 600,00 €</b>
Part du fonctionnement	30 068,00 €	30 066,47 €	32 600,00 €
<b>041 BASCULEMENT ETUDE SUR TRAVAUX</b>	<b>30 264,00 €</b>	<b>30 264,00 €</b>	
<b>Cha = 45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>136 791,74 €</b>	<b>87 000,00 €</b>
Art = 4582-5 Opération pour compte de tiers n°5-AEAG	137 000,00 €	71 650,80 €	- €
Art = 4582-5 Opération pour compte de tiers n°5-CRNA	- €	20 873,00 €	- €
Art = 4582-5 Opération pour compte de tiers n°5-Dpt 16	- €	13 674,24 €	- €
Art = 4582-2019-1 Opération pour compte de tiers n°6-AEAG	- €	30 593,70 €	63 000,00 €
Art = 4582-2019-1 Opération pour compte de tiers n°6-CRNA	- €		8 000,00 €
Art = 4582-2019-1 Opération pour compte de tiers n°6-Dpt	- €	- €	16 000,00 €
<b>TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>214 453,21 €</b>	<b>200 094,31 €</b>	<b>309 600,00 €</b>

*Vote*: Après en avoir délibéré, le conseil syndicat à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

### III. Compte de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2019 ;

M. VIAUX , trésorier de La Rochefoucauld, donne lecture du compte de gestion.

Il est établi que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le trésorier de La Rochefoucauld.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du Sy BTB.

Considérant que le compte de gestion 2019, dont les écritures comptables sont conformes aux montants des mandats et titres émis en 2019

*Vote*: Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité décident d'approuver le compte de gestion 2019.

### IV. Affectation de résultat

<b>SY. BTB</b>	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2019	LA SECTION D'	L'EXERCICE 2018	REALISER 2016	RESTES A	PRENDRE EN
		INVESTISSEMENT		- Dépenses	REALISER	COMPTE POUR
		CA 2017		- Recettes		L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	-19 495,03€		8 226,29 €		-	-11 268,74 €
FONCT	-18 198,24€		177 884,80 €			159 686,56€

Après présentation de l'affectation de résultat, et étant considéré que seul les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat.



Vote : Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>Sy BTB</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		11 268.74
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		148 417.82
Total affecté au c/ 1068 :		0,00
<b>EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>		159 686.56€
Déficit à reporter (ligne 002)		

## V. Habilitation du CDG 16, pour le contrat d'assurance groupe

M. ROJO-DIAZ, directeur des services, prend la parole : En 2020, le CDG16 organise un marché public d'assurance (contrat d'assurance statutaire groupe des collectivités).

Ceci afin de procéder à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire.  
Ce qui signifie que le CDG16, via son Président, prospecte au nom du CDG16, en mutualisant les risques.

Chronologiquement, dans un premier temps, un coupon réponse d'intention a été envoyé au CDG16 fin janvier 2020, conformément à la date butoir indiquée dans leur courrier, afin de donner un accord de principe sur la participation à cette consultation.

Dans un deuxième temps, il est demandé aux collectivisées adhérentes au CDG16 de délibérer, afin de donner habilitation ou non au CDG16, pour procéder à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance.

Cette tarification sera sur :

*Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :*

- Décès.
- Accident du travail-Maladie imputables au service (CITIS).
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

*Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, ou agents non titulaires de droit public :*

- Accident du travail- Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

*Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :*

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2021
- Régime du contrat : Capitalisation



Un élu prends la parole, afin d'indiquer deux éléments : Rappeller que l'adhésion à ce contrat n'est pas obligatoire et que pour information, La Rochefoucauld s'est assuré de façon autonome chez Groupama.

Ce à quoi M. ROJO-DIAZ rappel que pour aujourd'hui, il ne s'agit que d'une délibération concernant l'autorisation de prospection, et que quel que soit le résultat du futur marché publique de 2020, le syndicat restera au final, seul décisionnaire via délibération.

Une demande de devis sera fait par Mme CAILLAUD auprès de GROUPAMA.

Le Président, prends à alors la parole, pour indiquer qu'en temps venu, en fonction des données transmises par le CDG 16, les personnes en charge du syndicat auront le choix de faire faire des devis comparatifs.

**VOTE** : Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente est habilité à souscrire pour le compte du Syndicat d'aménagement des rivières Bandiat Tardoire Bonnieure, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui devront prendre en compte les éléments cité ci-dessus.

## **VI. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Président informe qu'en 2019, le syndicat a ouvert une ligne de trésorerie pour 65 000 € sur 12 mois, auprès du Crédit Agricole.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée, et expire en avril 2020.

Après contact entre le Président et la banque, il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur le renouvellement ou non de cette ligne de trésorerie.

Détails :

<b>Conditions financières</b>		
<b>Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois</b>		
Dernier Euribor 3M connu	-0.395	Décembre 2019
Marge	1.20	
Soit un taux de départ de	1.2000%	Modifiable chaque mois

Commission d'engagement : 200.00 €

Condition jusqu'au 4 février 2020.

**VOTE** : Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibérer, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie ouverte en 2019 auprès du Crédit Agricole.
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole.

## **VII. Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

### **Dépenses prévisionnelles pour 2020 :**



### Pour la partie fonctionnement

Sur la partie charge à caractères générale

- Renouvellement du **marché public** pour les travaux en investissement,
- Sensibilisation des **nouveaux élus** (plaquette, journée de formation,..)
- **Nouvelle personne** au sein de l'équipe (nombreuses sorties positives)

Les éléments **non retenus**

- **Moins de charges personnelles** (pas de reprise de personnel après la fin du contrat de l'apprentie sauf des stagiaires)
- **Non-adhésion à l'EPTB** (4 524 €)
- **Non-adhésion** à la Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles **FDGDON** (9 350 €)
- **Non de renouvellement du RECEMA** (suivi de la qualité de l'eau – 3 780€)

### Pour l'investissement

Renouvellement de l'outillage léger (tronçonneuse, élagueuse)

mini-tracteur pour diversifier les tâches de la régie et s'orienter sur des aménagements hydromorphologiques (acheminement du matériel (difficulté d'amener les véhicules transportant le personnel près des chantiers en période pluvieuse), tirer les embâcles afin d'éviter de manipuler le tire-fort manuel, amener des blocs et des pieux pour faire les aménagements hydromorphologiques.

Ces aménagements permettent de déclencher les subventions pour les 3 institutions qui arrêtent progressivement les subventions pour l'entretien courant des rivières.

Renouvellement d'une partie des postes informatiques et du matériel du bureau.

### Pour les travaux en entreprises.

Le SyBTB a en cours deux Programmes Pluriannuels de Gestion (Tardoire et Bonnieure). En effet, le PPG du Bandiat est arrivé à son terme. Toutefois, le syndicat garde une partie de financement entreprise pour d'éventuels travaux ponctuels.

Il est par ailleurs à noter, le soutien financier de l'AEAG, de la région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente. À savoir que la demande qui fut réalisée le mercredi 10 janvier 2018 a permis à l'AEAG de maintenir un taux de 60% pour cette tranche de travaux (taux du 10ème programme).

Plan de financement pour les travaux entreprises du SyBTB 2018		
Montant de la dépense subventionnable	Bandiat	5 000,00 €
	Bonnieure	153 000,00 €
	Tardoire	35 000,00 €
Montant H.T Entreprise		160 833,33 €
Montant T.T.C Entreprise		193 000,00 €
<b>Taux</b>		Total des aides par institutions
Aides du CRPC	10%	16 083,33
Aides AEAG	60%	96 500,00
Aides du dpt 16	10%	16 083,33 €
TOTAL des aides		128 666,67 €
Restant à la charge de la collectivité		64 333,33 €

De plus, M ROJO-DIAZ apporte une précision complémentaire, concernant les subventions que peuvent obtenir le syndicat. A savoir :



- Le syndicat est obligé de faire l'avance de trésorerie pour ces dépenses afin de toucher les subventions environ 6 à 12 mois plus tard.
- Ainsi, il faut soit au syndicat une trésorerie importante, soit avoir une ligne de trésorerie (mais qui ne couvre pas l'ensemble des dépenses).

Toutefois, le déclenchement d'une ligne de trésorerie occasionne des frais bancaires et donc cette somme ne peut pas être investie dans des travaux.

Il est important de savoir que ces travaux sont capitaux, car ils permettent le déclenchement des subventions pour les postes de technicien de rivière et de la régie.

**Point sur la concertation sur les ouvrages** : La concertation sur la gestion des ouvrages est terminée en 2019.

Un dossier de scénarios a été validé par les acteurs et les institutions.

Sachant la contrainte règlementaire sur les propriétaires d'ouvrage, et pour pouvoir continuer ce projet, il faut réaliser une étude d'avant-projet sur chaque ouvrage.

Pour cela, il serait judicieux de prendre un bureau d'étude qui ferait le dossier et les relevés de terrain. En parallèle, le syndicat travaille avec Charent'eaux pour savoir s'il est possible de les prendre en tant que maître d'œuvre

**Point sur les dépenses et emprunts** : Le syndicat a soldé l'ensemble des emprunts qu'il avait contracté.

### **Recettes prévisionnelles pour 2020** :

#### **Actualité sur l'évolution des subventions.**

##### *Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne* :

En 2019, une modification importante des aides a été instaurée : Baisse du taux de 60 % à 40 % (taux bonifié à 50 % maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle du bassin versant ou à une échelle pertinente).

Il apparait que les réunions intersyndicales tenues annuellement avec l'ensemble des acteurs gestionnaires du bassin versant de la Tardoire (syndicat de la Tardoire, Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Communauté de Communes du Périgord Nontronnais), permettraient le déclenchement du taux bonifié.

Les subventions seront calculées sur le HT

##### *Pour la région Nouvelle Aquitaine* :

En 2019, il a été annoncé que la région ne va plus aider les postes de technicien pour lequel le syndicat avait une somme de 19 000 € pour les 2 postes (diminution progressivement des aides 2019: 5000€ et plus d'aide en 2020)

Subventions possibles sur des travaux entreprises sur l'Axe 2 – Préserver et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et des espèces associées (préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau). Le taux d'aide maximum (Taux maximum de la Région : 20%; Taux d'aide publique maximum : 80%).

*Le Département de la Charente* : Il n'aide plus sur la partie fonctionnement. Il est maintenu des aides pour les travaux en investissement.

### **Les recettes prévisionnelles 2020** :

##### *Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne* :

En 2019, le SyBTB a reçu le solde sur 3 dossiers qui dataient de 2017 et le solde des dossiers de 2018.

Pour 2020 : Le syndicat devrait toucher une partie des subventions de 3 dossiers pour la partie fonctionnement, et 1 dossier en investissement dès que les travaux seront réalisés.



- Postes de technicien de rivière pour un aide maximum de 77 220 €
- Travaux en régie pour aide maximum de 49 250 €
- Eude faite sur la Tardoire par l'Ifrée pour un aide maximum de 7 970 € (acompte de 2 391 €).

Ces 3 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement.

Le montant arrondi total pour l'article 7478 correspond donc à  $77\ 000\ € + 49\ 000\ € + 7\ 900\ € - 2\ 400\ € = 131\ 000\ €$

Travaux entreprise 2018 pour un aide maximum de 94 009 €. (Acompte de 31 000 € reçu en 2019)

Le montant arrondi total pour l'article 4582-2019-1 correspond donc à  $94\ 000\ € - 31\ 000\ € = 63\ 000\ €$ .

Soit un total de subvention de l'AEAG de 194 000 €

#### Le Département de la Charente :

En 2019, le SyBTB a reçu le solde de subvention pour l'achat du véhicule.

Pour 2020 : Le syndicat devrait toucher une partie des subventions sur 4 dossiers pour la partie fonctionnement et 1 dossier en investissement dès que les travaux seront réalisés.

- Travaux internes (Modulation en fonction des dépenses de la régie)
- Entretien du lit et des berges pour un aide maximum de 4 804,11 €
- Aménagement de lit pour un aide maximum de 10 069,52 €
- Gestion de la ripisylve pour un aide maximum de 13 044,91 €
- Gestion des plantes envahissantes pour un aide maximum 6 178,13 €

Le montant total pour l'article 7478 serait 26 500 €.

Travaux entreprises : Programme de travaux 2018 pour une aide maximum de 16 075,98 €.

Ce dossier correspond à des recettes d'investissement. Le montant arrondi total pour l'article 4582-2019-1 correspond donc à 16 000 €.

Soit un total de subvention du Département de la Charente de 42 000 €.

#### Conseil Régional Nouvelle Aquitaine :

En 2019, le SyBTB a reçu le solde pour la régie et les postes de techniciens de rivière.

Pour 2020 : Le syndicat devrait toucher une partie des subventions sur 2 dossiers pour la partie fonctionnement et 1 dossier en investissement, dès que les travaux seront réalisés.

- Postes de technicien de rivière pour une aide maximum de 9 500 € (- acompte de 4 500 € touché en 2019 ).
- Travaux en hydromorphologie en interne pour aide maximum de 3 954 € (Modulation en fonction des dépenses de la régie, estimation à 3 000 €).

Ces 2 dossiers correspondent à des recettes de fonctionnement.

Le montant arrondi total pour l'article 7478 correspond donc à  $9\ 500\ € + 3\ 000\ € - 4\ 500\ € = 8\ 000\ €$

Solde pour les travaux entreprise 2018 pour une aide maximum de 16 083 €.

Sur lequel, le Sy BTB à touché un acompte de 8 041,50 € touché en 2019.



Ce dossier correspond à des recettes d'investissement. Le montant arrondi total pour l'article 4582-2019-1 correspond donc à 8 000 €.

Soit un total de subvention du CRNA de 16 000€

FCTVA : Il faut aussi ajouter le FCTVA lié à des dépenses d'investissement de 2018, pour une somme totale de 3 300 €.

Pour les postes en insertion :

Rappel :

- ✓ Conventionnement pluriannuelle entre La DIRRECT, le Conseil Départemental, Pôle Emploi et le syndicat
- ✓ Convention avec le Conseil Départemental, relevant de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

En 2019 le SyBTB a employé 5,18 ETP/mois en moyenne, ce qui a permis le déclenchement d'une aide de 108 000 €.

Le montant versé par l'Agence de services et de paiement (qui assure pour le compte de l'Etat, l'instruction et le versement de l'aide) pour 2020 pourrait être de :

- ASP : 100 000€ - 5 000€ = 95 000 €
- DPT16 : 2 300 €

Pour les recettes prévisionnelles, la somme des subventions des trois institutions, correspond à 347 000 € sur le BP 2020.

**Equilibre budgétaire** :

En 2019, un travail important a été réalisé pour définir, avec les EPCI membres du SyBTB, le meilleur compromis pour maintenir les services avec une cotisation adaptée aux actions du syndicat. Ces rencontres ont commencé en 2017, car la baisse importante des subventions avait été annoncée.

Il a été synthétisé les services réalisés par le syndicat en fonction des postes et 6 hypothèses de service et de budget associés.

Ces hypothèses ont été présentées aux EPCI demandeuses d'information entre octobre 2019 et janvier 2020.

Actuellement, une majorité s'oriente sur le maintien de l'ensemble des services et donc du budget de l'hypothèse n°6.

Le budget prévisionnel a été calculé avec le maintien de l'ensemble des travaux prévus en investissement de l'hypothèse n°6 pour lequel la cotisation été de 309 000€.

Toutefois, grâce à l'excédent du CA 2019, il est proposé de prendre la cotisation de l'hypothèse n°5 avec les travaux prévus dans l'hypothèse N°6.

Tableau de clé de répartition 2020 :



Clé de répartition 2020							
EPCI	Population INSEE-2016	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2020
						$(Pop \%BV + \%bv) / 2$	
Agglomération de Grand Angoulême	141 498	66,73	8,0%	11 286	31,8%	19,9%	56 682,51 €
CDC Coeur de Charente	22 139	64,11	7,7%	1 697	4,8%	6,2%	17 731,65 €
CDC de Charente Limousine	35 630	240,03	28,7%	10 222	28,8%	28,7%	81 929,46 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 881	463,17	55,4%	12 114	34,1%	44,7%	127 530,82 €
CDC Lavalette Tude Dronne	18 077	2,58	0,3%	56	0,2%	0,2%	663,28 €
<b>Total</b>	<b>239 225</b>	<b>836,62</b>	<b>100%</b>	<b>35 490</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>285 000 €</b>

Ainsi, la cotisation 2020 serait de 285 000€.

Le BP 2020 est équilibré pour la partie fonctionnement à 711 616,96€ et en investissement 310 000€. Soit un BP de 1 200 000€

Sur ce BP dans la partie fonctionnement, si le déficit est retiré, l'excédent du CA et le virement pour l'investissement (en gardant 30 000€ pour les amortissements) afin de définir l'excédent de ce budget, le montant s'élève à 32 000€. Ce montant correspond bien à l'hypothèse n°5.

## VIII. CIDIL

La parole est donnée à Mme Anne FOLLET, de l'association CIDIL, qui est le partenaire du syndicat, dans le portage de son chantier d'insertion.

Madame FOLLET commence par rappeler ce qu'est un chantier d'insertion. A savoir :

Un chantier d'insertion permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier

- D'un contrat de travail : ils signent un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), de 28h/semaine, qui leur permet d'avoir un salaire proche du seuil de pauvreté.
- D'un accompagnement, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle

L'objectif est de mettre ces personnes en situation de formation, d'apprentissage et de remobilisation par le travail.

Une équipe de professionnels les accompagne dans leur parcours, en partenariat étroit avec les diverses Institutions :

- Un encadrant technique dont la mission est d'accompagner les salariés dans leur poste de travail. Respecter les horaires de travail, les consignes, le travail en équipe, les savoirs faire liés au métier...
- Une accompagnatrice socioprofessionnelle.

En contrepartie, l'Etat et le Département soutiennent les structures qui portent un chantier d'insertion en délivrant une aide aux postes pour les CDDI (20 199€ par équivalent temps plein). Cette aide finance :

- Pour une bonne partie les salaires des salariés en insertion.
- Une autre l'encadrement technique et l'accompagnement socioprofessionnel.

Puis Madame FOLLET fait une brève présentation de l'équipe du CIDIL :



Coordination, appui technique – Hélène VAUDON

- Rédaction des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.
- Accompagnement au suivi administratif lié aux conventions de l'Etat et du Conseil Départemental.
- Soutien à la fonction employeur du président du Syndicat.

Accompagnement socio-professionnel – Anne FOLLET

- Accompagnement Socioprofessionnel et formatif des salariés en CDDI.

Puis, est abordé le cœur de mission de l'accompagnement socio-professionnel effectué par le CIDIL. L'accompagnement socio-professionnel consiste à favoriser l'accès à l'emploi de personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles.

Il existe deux formes d'actions :

- L'accompagnement professionnel consiste à construire un parcours d'insertion .
- Mise en place d'un contrat d'accompagnement avec des actions précises et spécifiques (immersions en entreprises, visites de centre de formations, participations à des journées organisées par Pôle Emploi, etc...)

L'objectif est de permettre au salarié d'accéder, à terme, à un emploi durable ou une formation qualifiante.

L'accompagnement social consiste à lever les freins sociaux.

- Freins liés à la santé, au logement, à la mobilité, aux ressources, aux savoirs de bases, à la justice,
- Ces actions sont toujours réalisées en concertation avec différents partenaires notamment les travailleurs sociaux...

Les objectifs de l'Accompagnement Professionnel :

- Faire émerger un projet professionnel
- Travailler sur la réalité et la faisabilité du projet
- Lever les freins pour y parvenir
- Accompagner à la réalisation du projet

L'Accompagnement Social :

- Lever les freins périphériques (garde d'enfant, logement, mobilité...) pour parvenir à mettre en place le projet professionnel.

Madame FOLLET fait ensuite le bilan du chantier d'insertion du Sy BTB pour 2019.

Réalisé 2019 :

- 12 personnes accompagnées pour 5,2 équivalent temps plein réalisés.
- 3 personnes sorties, soit 67% de sorties dynamiques

Le profil des personnes accompagnées :

- Un homme de 31 ans, célibataire sans enfants (83%),
- bénéficiaire du RSA (58%), inscrit depuis plus de 2 ans (67%) à Pôle-Emploi,
- habitant sur la Communauté de Communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord(92%), possédant à 75% le permis et un véhicule(75%), et ayant un niveau de formation < ou égal à III (92%).

Il est accompagné

- Socialement pour des problèmes de santé (23%), des problèmes administratifs (23%) et de logement (19%).
- Professionnellement sur des questions : de projet professionnel (38%) et de formation (27%).



Sur le SYBTB : 67% de sorties positives

- Une personne a signé un contrat aidé (PEC – Collectivité – Agent d’entretien en Espaces Verts)
- Une personne est entrée en formation qualifiante (TP Agent de Restauration)
- Une personne qui ne s’est plus présentée

A noter :

3 immersions ont permis la signature de CDD de plus d’un mois.

Pour conclure, Mme FOLLET donne deux exemples de personnes accompagnées :

Exemple 1 : Jeune homme de 26 ans, habitant chez ses parents, ayant une annulation de permis, possède un Bac Pro système électronique numérique.

Arrivé sur le chantier fin 2018

Le contrat d’objectif portait sur :

- Au niveau social :

Accompagnement au permis + achat voiture

Acquérir un logement autonome

- Au niveau professionnel :

Obtention d’une certification (candidat libre)

Aujourd’hui :

Les objectifs ont tous été atteints. Le travail porte désormais sur la recherche d’emploi.

Exemple 2 : Un jeune de 25 ans, bénéficiaire du RSA habitant chez ses parents, possédant le permis et un véhicule.

Il possède un niveau CAP/BEP et peu d’expériences professionnelles.

Problématiques identifiées par l’encadrant technique : lenteur dans les tâches et difficultés à communiquer.

Les objectifs sont alors :

- D’obtenir une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)
- De mettre en place un accompagnement spécifique avec le Centre Médico Psychologique (mise en évidence d’une pathologie)

Aujourd’hui :

Ce jeune a obtenu une RQTH avec une orientation vers un Centre de Rééducation Professionnelle. Cette orientation permettra, notamment, de définir si M. relève ou pas d’un milieu protégé (ESAT).

Il pourra continuer à travailler sur le chantier le temps que son orientation soit validée ceci pour éviter une rupture dans son parcours d’insertion

Temps de questions :

Un élu demande pourquoi le choix de 28h00 par rapport au seuil de pauvreté qui est en dessous de 26h00.

Ce à quoi le Président répond pour rappel, que c’est un choix qui a été fait au moment de la fusion des syndicats. Et que c’est 2 heures sont à la charge du syndicat.

Madame FOLLET ajoute, que lors des suspensions de contrat, ils peuvent être amenés à effectuer plus d’heures.

Les immersions et les suspensions de contrat, sont là pour acquérir de l’expérience, développer l’adaptabilité et confirmer ou non un projet professionnel.

Le Président ajoute que les immersions sont parfois dans des secteurs très différents des activités du syndicat.

## IX. POINT REGIE 2019

La parole est donnée à M. Quentin VIAL, technicien rivière, afin qu'il présente à l'assemblée le bilan des travaux en régie, réalisé en 2019.

En quelques chiffres ;

Entretien programme Tardoire:  
17108 ml de berges

Plantation :  
600ml de berges

Entretien programme Bonnieure :  
43738 ml de berges

Entretien ponctuel « urbain » :  
49 200 ml de berges

Entretien des canaux :  
2600 ml de berges

Entretien des ouvrages : (Ponts à arche, passerelles, buses...) soit :  
29 ouvrages.

Gestion de 36 embâcles

41 aménagements du type : mise en place de blocs épars et mise en place de risbermes végétales

En images :

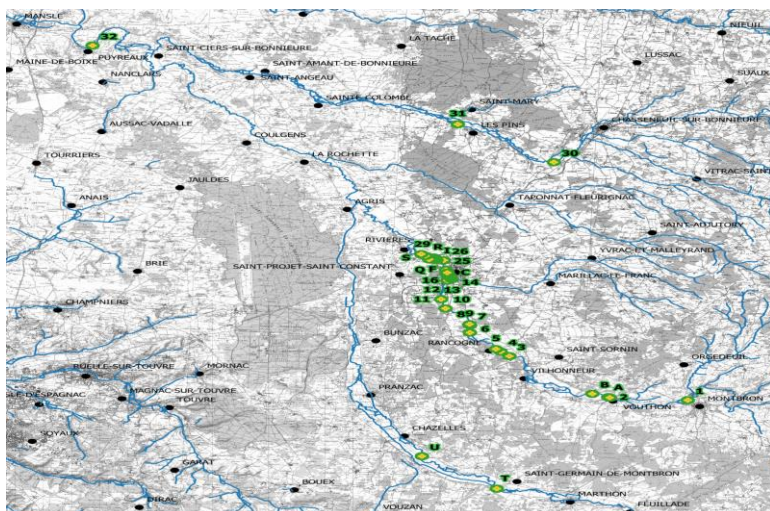


Installation de risberme sur la Bonnieure.



Entretien d'ouvrage, au Gué des Aillards

Arrachage de la Jussie :  
7.21m3 arrachés par la régie en 2019.



Il a été constaté une baisse du nombre de foyer par rapport à 2018.  
Cette activité est particulièrement physique, car elle se fait manuellement, avec déplacement à pied avec des waders dans des zones de vase.

Formations :

Le personnel de l'équipe d'entretien a participé aux formations/sensibilisations suivantes :

1. Formation inter-régie au SyBRA à Balzac.
2. Formation sur les EPI (Equipement de protection individuel)
3. Formation sur les entretiens individuels.
4. Formation sur les arbres et leurs maladies.
5. Formation hygiène et sécurité.
6. Formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Récapitulatif du temps par action :

Comme le montre le tableau, le traitement sélectif de la végétation et la gestion des embâcles ressortent comme les plus prenantes en terme physique et en temps agent.

Tableau du temps passé par action pour 2019									
	Surveillance du réseau	Aménagements hydromorphologiques	Gestion des embâcles	gestion des plantes envahissantes	Plantations	Traitement sélectif de la végétation	gestion du personnel	Gestion du matériel	Total
Temps en semaine	5	7	10	3	1	17	3	2	48
Temps en pourcentage	10.42%	14.58%	20.83%	6.25%	2.08%	35.42%	6.25%	4.17%	100%
Montant de la dépense	14 453.13 €	20 234.38 €	28 906.26 €	8 671.88 €	2 890.63 €	49 140.64 €	8 671.88 €	5 781.25 €	138 750.05 €

• 138 750.05 €/chiffre 2018

Du fait de la plus grande complexité des dossiers de demande de subventions, la régie a désormais à sa disposition des fiches de chantier, afin de rentrer les données correspondantes aux critères requis dans les dossiers administratifs.

Question : Quand est-il des programmes sur le Bandiat ?





M. ROJO-DIAZ répond qu'il s'est terminé en 2019. Et qu'il y a une procédure à entreprendre pour en relancer un nouveau.

Cela nécessite l'ouverture d'une enquête publique. Les démarches seront probablement amorcée l'an prochain.

Pour rappel, les programmes sont d'une durée entre 7 et 10 ans.

## X. SAISINE CT DU CDG 16

Le Président passe la parole au Directeur des services, M. ROJO-DIAZ, concernant les ressources humaines.

Ce dernier indique que, cette année le Centre de Gestion de la fonction publique de la Charente, a transmis au syndicat, la liste des personnes promouvables.

Si cela n'a pas été fait, il convient de saisir le comité technique du CDG 16, afin de proposer un taux de promotion, qui devra ensuite être validé par délibération suite à avis du CT du Centre de Gestion.

Ceci en vu d'une possible proposition d'avancement, par l'autorité territoriale.

En effet, il apparait que le taux de promotion n'a pas été établi pour une partie des filières.

Le Président va donc saisir le CT et leur proposer un taux de promotion.

Un élu demande une explication sur les promotions, et M. ROJO-DIAZ passe la parole à la secrétaire en charge du suivi administratif des ressources humaines.

Mme DROIT explique alors que selon les années, le CDG16 communique la liste des personnes pouvant prétendre à promotion (avancement de grade).

Ces promotions sont de deux ordres, mais dépendent aussi d'une certaine ancienneté. Elle explique :

1/ Promotion en fonction de la réussite à un examen professionnel.

2/ Promotion à l'ancienneté,

Le CDG 16 indique à partir de quelle date, les personnes concernées peuvent prétendre à avancement de grade. Puis il revient à l'autorité territoriale de proposer ou non les personnes.

## XI. ENQUETE DE CHARENTE EAUX

Le Président informe l'assemblée, que les services de Charente Eaux, auxquels adhère le syndicat, ont envoyé un dossier d'enquête concernant les besoins de leurs adhérents.

C'est M. ROJO-DIAZ qui à suivi ce dossier, et il lui passe la parole :

Ce dernier explique alors que dans le cadre de ces missions d'assistance dans la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, Charente Eaux souhaite connaître les besoins de ses adhérents, via un dossier d'enquête.

Ce dossier comporte plusieurs thématiques, et M. ROJO-DIAZ montre les réponses données à ces dernières.

Méthodologie et technique : Les besoins du syndicat sont de 3 ordres.

Accompagnement dans l'état des lieux avant le PPG, ainsi que le prêt de matériel.

Accompagnement du diagnostic du PPG, hiérarchisation des enjeux, croisement des données.

Gestion des élections, avec la sensibilisation des élus, et les démarches administratives.

Besoin en expertise : Ce besoin va concerner particulièrement l'aménagement des seuils de la Tardoire.

Besoin en assistance à maîtrise d'ouvrage : Les besoins sont ceux concernant les marchés publics pour les travaux hydro morphologiques sur la Bonnieure.

Besoin en appui administratif : Le syndicat aurait besoin d'assistance dans le cadre de la mise en place du document unique, relatif à l'hygiène et la sécurité.

Pour conclure, M. ROJO-DIAZ revient un instant sur les PPG, toujours dans le cadre de cette enquête :

**Quels seraient vos besoins pour accélérer l'émergence de vos PPG :**

**DIAGNOSTIC BV :**

- Conseil méthodologique pour la réalisation du diagnostic (données à collecter, planification, relecture/correction du diagnostic...)
- Appui terrain
- Prêt de matériel
  - Si oui,  Tablette  Canoë  Autre : Précisez [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)
- Fourniture de kit de données SIG (en amont du diag)
- Fourniture de kit de cartes (en amont du diag)
- Pré-traitement de données bibliographiques ou cartographiques générales (en amont du diag)
- Installation de la base de données rivières OCARI et fourniture des données associées
- AMO pour l'identification d'un bureau d'études chargé de la réalisation de tout ou partie du diagnostic

**PRODUCTION DU PPG :**

- Conseil méthodologique pour la production du PPG (organisation, relecture/correction, conseil/appui stratégie de concertation, appui à la définition des objectifs de gestion...)
- Appui rédactionnel (synthèse, traitement de données, trames)
- AMO pour l'identification d'un bureau d'études chargé de la définition du PPG

**PRODUCTION DE LA DIG :**

- Conseil méthodologique pour la production de la DIG
- Appui rédactionnel (relecture correction,...)
- AMO pour l'identification d'un bureau d'études chargé de la réalisation de la DIG

**Autres besoins :** validation du sommaire par les partenaires financiers (département, AEAG, CRNA) et l'instructeur, définir avec chaque institution et en particulier le conseil régional nouvelle aquitaine les subventions fait par interventions (aides aux postes de technicien, travaux en régie)

**Commentaires/précisions :** il pourrait être fait une réunion commune avec l'ensemble des partenaires pour définir les aides par structure

## XII. QUESTIONS DIVERS

Le Président reprend la parole, et demande à l'assemblée si elle a des questions.

Aucune question n'étant posée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance, il est 20h40.

